

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLAGE DE LAWRENCEVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le lundi 10 décembre 2018 à 19h30 à la salle du conseil, située au 2100 rue Dandenault, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Mario Casavant  
M. Éric Bossé, conseiller,  
M. Claude Jeanson, conseiller,  
Mme Valérie Fontaine Martin, conseillère,  
M. Réjean Ratté, conseiller,  
Mme Annie Dussault, conseillère,

Absents : M. Derek Grilli, maire,

Les membres présents forment quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Éric Bossé, maire suppléant de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

**1. ORDRE DU JOUR**

2018-12-152

Il est proposé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,  
Appuyé par le conseiller Réjean Ratté,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation des procès-verbaux des séances du 6 et du 29 novembre 2018;
3. Questions de l'assemblée;
4. Approbation de la liste des comptes à payer;
5. Rapport des comités;
6. Suivi des dossiers;
7. Résolution sécurité civile;
8. Contribution Val D'Akor;
9. Règlement séances du conseil;
10. Avis de Motion Règlement rémunération des élus;
11. Avis de Motion Règlement de taxation 2019;
12. Demande Odyssée Grand Défi Pierre Lavoie 2019;
13. Demande école Saint-Laurent Noël;
14. Trans Appel;
15. Budget Incendies Valcourt;
16. Résolution aide à la voirie locale;
17. Service regroupé ingénierie MRC;
18. Nomination CCU;
19. Stratégie eau potable;
20. Questions de l'assemblée;
21. Affaires nouvelles;
  - 21.1 Octroi contrat ordure ménagère;
22. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 6 ET DU 29 NOVEMBRE 2018**

2018-12-153

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 novembre 2018;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,  
Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2018, et que le procès-verbal du 6 novembre 2018 soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-12-154

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 29 novembre 2018;

Il est proposé par le conseiller Mario Casavant,  
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire lecture de la modification au procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 novembre 2018, et que le procès-verbal du 29 novembre 2018 soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé de trouver une façon d'accueillir les nouveaux arrivants.

Une plainte est déposée concernant la qualité du déneigement.

### **4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

2018-12-153

Il est proposé par le conseiller Mario Casavant,  
Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Que soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 10 décembre 2018, telle que modifiée, pour un montant de 271 207.26\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #201700332 à #201800383), et dont les chèques sont contresignés par le maire et le directeur général.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **5. RAPPORT DES COMITÉS**

Il n'y a pas de rapport à présenter.

### **6. SUIVI DES DOSSIERS**

Il n'y a pas de suivis à présenter.

### **7. RÉOLUTION SÉCURITÉ CIVILE**

2018-12-154

Attendu que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Attendu que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Attendu que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,  
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 3 164\$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 4 064\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$ ;

Que la municipalité autorise le maire, M. Derek Grilli et/ou le directeur général, M. François Paquette à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **8. CONTRIBUTION VAL D'AKOR**

2018-12-155

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'aide financière de Val D'Akor pour soutenir les interventions auprès des jeunes de Lawrenceville;

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,  
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,

Que la municipalité de Lawrenceville accorde une aide de 200\$ à Val D'Akor;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

## **9. RÈGLEMENT 2018-321 SÉANCE DU CONSEIL**

2018-12-156

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-321**

#### **AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-270 RÈGLEMENT RELATIF À LA TENUE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 148 du Code municipal le conseil d'une municipalité locale peut, par règlement, déterminer les jours fixés pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller, lors de la séance tenue le 6 novembre 2018;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson, secondé par le conseiller Mario Casavant et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Règlement 2018-321 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit;

#### **Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## **Article 2**

Le règlement portant le numéro 2008-270 relatif à l'organisation de la tenue des séances du conseil du Village de Lawrenceville est amendé.

## **Article 3**

L'article 4 est modifié comme suit :

Les séances ordinaires du conseil de la municipalité du Village de Lawrenceville sont tenues une fois à tous les mois, le premier ou le deuxième lundi ou mardi de chaque mois.

## **Article 4**

L'article 5 est abrogé.

## **Article 5**

L'article 6 est abrogé.

## **Article 6**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

François Paquette  
Directeur général, secrétaire-trésorier

---

Derek Grilli, maire

Avis de motion:  
Présentation :  
Adoption:  
Publication:  
Entrée en vigueur :

### **10. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2018-322 RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

#### **AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Mario Casavant donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présentée pour adoption, le règlement numéro 2018-322 Sur la rémunération des élus.

Le directeur général, M. François Paquette, fait la présentation du règlement 2018-322.

### **11. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2019-323 TAXATION 2019**

#### **AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Claude Jeanson donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présentée pour adoption, le règlement numéro 2019-323 sur la rémunération des élus.

Le directeur général, M. François Paquette, fait la présentation du règlement 2019-323.

## **12. DEMANDE ODYSSEE GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE**

2018-12-157

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'aide financière de l'École Secondaire de l'Odyssee pour le projet du Grand Défi Pierre Lavoie;

Attendu qu'environ dix à quinze étudiants inscrits à l'activité sont de Lawrenceville;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,  
Appuyé par le conseiller Mario Casavant,

Que la municipalité accorde une aide de 250\$ à l'École Secondaire de L'Odyssee pour le Projet du Grand Défi Pierre Lavoie;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

## **13. DEMANDE ÉCOLE SAINT-LAURENT**

2018-12-158

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'aide financière de 140\$ pour la fête de Noël des élèves de l'école Saint-Laurent;

Il est proposé par le conseiller Mario Casavant,  
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,

Que la municipalité accorde une aide financière de 140\$ à l'école Saint-Laurent pour la fête de Noël des élèves.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **14. TRANS-APPEL**

2018-12-159

Attendu que la municipalité désire se prévaloir des services d'un transport adapté et de accompagnement;

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,  
Appuyé par le conseiller Réjean Ratté,

Que la municipalité de Lawrenceville accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté tel que stipulé initialement dans le protocole d'entente;

Que la municipalité accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel l'organisation du service de transport adapté;

Que la municipalité accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2019 et de payer la quote-part qui s'établit à 3,85 \$ par personne pour un montant total de 2 425.50\$;

Que la municipalité accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2018 : déplacement local 3.50\$, déplacement à Sherbrooke 8.00\$;

Que la municipalité de Lawrenceville accepte les prévisions budgétaires 2018 de l'organisme Trans-Appel.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **15. BUDGET INCENDIES DE VALCOURT**

2018-12-160

Attendu que lors de la séance régulière du conseil de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt tenue le 14 novembre 2018, le conseil de la Régie a adopté son budget pour l'année 2019;

Attendu que pour l'année 2019, le montant des dépenses applicable à la quote-part des municipalités est estimé à 658 744.40\$;

Attendu que la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt doit transmettre son budget aux municipalités membres pour adoption ;

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,  
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que le conseil de la municipalité de Lawrenceville adopte le budget 2019 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt tel que présenté, copie étant jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

Que la municipalité de Lawrenceville verse sa quote-part au montant de 53 158.40\$ selon l'article 10 de l'entente relative à la protection contre l'incendie signée le 16 juin 2005 et tel qu'établi dans le tableau des quotes-parts présenté, copie étant jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

#### **16. RÉOLUTION AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

2018-12-161

Attendu que La municipalité de Lawrenceville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie Locale (PAV);

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Il est proposé par le conseiller Mario Casavant,  
Appuyé par le conseiller Réjean Ratté,

Que le conseil de la municipalité de Lawrenceville approuve les dépenses d'un montant de 38 532\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

#### **17. SERVICE REGROUPÉ INGÉNIERIE MRC**

2017-12-162

Attendu que la MRC du Val-Saint-François a réalisé une étude concernant la mise en commun d'un service d'ingénierie inter MRC intégrant le territoire de la MRC de Memphrémagog et la MRC de Coaticook;

Attendu qu'un service d'ingénierie à terme permettra d'offrir du soutien et de l'accompagnement ainsi que la réalisation de mandats en ingénierie auprès des municipalités signataires de l'entente intermunicipale;

Attendu que la MRC du Val-Saint-François a présenté les résultats de cette étude de mise en commun d'un service d'ingénierie dans les trois MRC;

Attendu que la municipalité de Lawrenceville a signalé par courriel le 20 novembre 2018 son intention d'être incluse dans le montage financier du service regroupé en ingénierie;

Attendu que la MRC du Val-Saint-François a préparé le montage financier du service d'ingénierie sur la base du nombre de municipalités ayant signalé leur intérêt dans le courriel d'intention transmis à la fin novembre 2018;

Attendu que les municipalités ayant confirmé leur intérêt veulent se positionner officiellement sur leur adhésion lors de la transmission du montage financier final, avant la signature de l'entente intermunicipale;

Attendu que le financement du service d'ingénierie regroupé est basé sur une quote-part partagée entre les municipalités et MRC membres permettant d'assumer les frais fixes du service et sur le principe utilisateur-payeur à coût très avantageux pour les municipalités;

Attendu qu'une banque de 15 heures la première année et 10 heures les années subséquentes devra obligatoirement être prise et incluse dans la quote-part afin de permettre au service d'ingénierie de rencontrer les municipalités et planifier leurs besoins annuels;

Attendu que les modalités telles que la durée de l'entente intermunicipale et la méthode de priorisation des travaux seront convenues entre les municipalités ayant adhéré au service;

Attendu que la municipalité de Lawrenceville est intéressée à participer au projet de service d'ingénierie regroupé, le tout à être confirmé par la signature de l'entente intermunicipale;

Attendu qu'en dépit de la volonté des parties, certains éléments hors du contrôle des MRC ou municipalités peuvent avoir une influence sur la réalisation du projet tel que la disponibilité de la main-d'œuvre;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,  
Appuyé par le conseiller Mario Casavant,

Que la municipalité de Lawrenceville accepte d'être intégrée au montage financier final du service regroupé intermunicipal en ingénierie, aux conditions proposées et selon le montage financier présenté ;

Que la municipalité de Lawrenceville acceptera de participer à une rencontre pour définir et établir les modalités de l'entente intermunicipale du service d'ingénierie;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **18. NOMINATION CCU**

2017-12-163

Attendu que trois membres du conseil doivent siéger sur le comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'une place est à combler;

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,  
Appuyé par le conseiller Mario Casavant,

Que Valérie Fontaine-Martin soit nommée comme membre du comité consultatif d'urbanisme.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **19. STRATÉGIE EAU POTABLE**

Le rapport annuel de 2017 sur la gestion de l'eau potable est déposé au conseil.

## **20. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

Une question est posée concernant les statistiques d'utilisation de Trans-Appel.

Une question est posée concernant le lancement de la Politique Familiale.

Des félicitations sont données concernant les décorations de Noël aménagées par Mme St-James et M. Tessier.

## **21. AFFAIRES NOUVELLES**

2018-12-164

### **21.1 Octroi contrat collecte ordures ménagères**

Attendu qu'une demande d'appel d'offre pour la collecte, le transport et l'enfouissement des matières résiduelles pour l'ensemble du territoire de la municipalité pour une période de 12 ou 36 mois;

Attendu que cette demande a été affichée sur le SEAO et a été publiée dans La Pensée de Bagot;

Attendu que l'ouverture de la soumission reçue s'est déroulée au bureau de la municipalité le 15 novembre dernier à 11h00, et que le résultat de l'appel d'offre a été établi au même moment;

Attendu que le plus bas soumissionnaire conforme a été la compagnie Sanie-Estrie Inc.;

Il est proposé par le conseiller Mario Casavant,  
Appuyé par le conseiller Réjean Ratté,

Que la municipalité accepte la soumission de Sani-Estrie Inc. pour douze (12) mois, au montant de 17 186.06\$ pour la collecte et le transport effectué le vendredi, de 15 392.28\$ pour l'enfouissement et de 1 034.78\$ pour le conteneur de l'école Saint-Laurent, pour un total de 33 613.12\$ taxes incluses;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **22. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2018-12-165

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Mario Casavant, à 20h37, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

\_\_\_\_\_  
*Éric Bossé, maire suppléant*

\_\_\_\_\_  
*François Paquette, directeur général*